

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Judi 9 mars 2023

GÉOGRAPHIE DE LA DÉLINQUANCE À L'ÉCHELLE COMMUNALE EN 2022

Retrouvez la publication [ici](#)
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Analyse n° 56, parution le 9 mars 2023

En mars 2022, le SSMSI a diffusé une première base communale des principaux crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales. Cette première base fournissait pour chaque commune de France métropolitaine dix indicateurs annuels sur la période comprise entre 2016 et 2021. Avec l'actualisation des données concernant l'année 2022, le SSMSI publie aujourd'hui les données relatives aux départements et régions d'Outre-mer et celles portant sur les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille, ainsi qu'une nouvelle catégorie d'atteinte : les destructions et dégradations volontaires. Onze indicateurs correspondant à de grandes catégories d'atteintes aux personnes ou aux biens sont présentés ici et mis à disposition du grand public dont par exemple les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus dans le cadre familial, les violences sexuelles, les vols avec armes, les vols violents sans arme, les cambriolages de logement, les vols de véhicules.

Ces données 2016-2022 sont disponibles à l'échelle communale en [open data](#) et consultables sur l'application de [datavisualisation](#) du SSMSI.

En 2022, les données communales mises à disposition couvrent, selon les catégories d'atteintes, entre 31 et 91 % des communes, soit une population concentrant entre 62 et 82 % de la population totale de la France et un volume de faits de délinquance enregistrés par les services compris entre 75 et 96 % de l'ensemble des faits connus des services de sécurité.

En 2022, comme les années précédentes, la délinquance commise à l'échelle communale et enregistrée par les services de police et de gendarmerie est concentrée dans un nombre limité de communes. Pour ce qui concerne les onze grandes catégories des crimes et délits suivies ici, 1 % des communes les plus touchées concentrent entre 45 % des violences sexuelles ou des vols d'accessoires sur véhicules et 84 % des vols violents sans armes. À l'inverse, aucun fait n'est enregistré dans un bon nombre de communes : de 29 % des communes pour les destructions et dégradations volontaires à 95 % d'entre-elles pour les vols avec armes.

La présente analyse est centrée sur les tous nouveaux indicateurs mis à disposition en mars 2023 : les destructions et dégradations volontaires, les indicateurs relatifs à l'Outre-mer et ceux concernant les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille.

Alors que les destructions et dégradations volontaires constituent l'une des catégories d'atteintes les mieux réparties sur le territoire, elles restent néanmoins davantage concentrées au sein des plus grosses communes que la population elle-même. Les communes d'Outre-mer sont autant voire moins touchées que les communes métropolitaines de même taille pour dix des onze indicateurs analysés ici. Seuls les vols avec armes font exception.

Enfin, à Paris, Lyon et Marseille, le nombre de vols sans violence pour 1 000 habitants peut être 3 à 7 fois plus élevé dans les arrondissements touristiques ou de passage qu'en moyenne sur l'ensemble de la ville.

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

S'abonner sur [Twitter](#), sur [LinkedIn](#)

Contact presse : ssmsi-communication@interieur.gouv.fr